



## TARIFS COTISATION ANNUELLE FNCC 2025

### NOUVEAUX TARIFS

Pour mieux prendre en compte les réalités de terrain des petites communes rurales, la FNCC adapte ses tarifs aux communes de moins de 2000 habitants, pour préférer, à l'ancien tarif global de 91 euros, un tarif proportionnel de 0,045 euro par habitant.

### COMMUNES

Communes de moins de 2000 habitants	calcul proportionnel au nombre d'habitants*
Communes de 2.001 à 10.000 habitants	204 euros
Communes de 10.001 à 30.000 habitants	511 euros
Communes de 30.001 à 60.000 habitants	832 euros
Communes de 60.001 à 200.000 habitants	1 188 euros
Communes de 200.001 à 1.000.000 habitants	1 782 euros
Commune de 1.000.001 à 5.000.000 habitants	3 208 euros
Commune de 5.000.001 à plus habitants	3 920 euros

### E P C I – METROPOLES

Communautés de Communes de moins de 10.000 habitants	454 euros
Communautés de Communes de 10.001 à 30.000 habitants	794 euros
Communautés de Communes de 30.001 à 60.000 habitants	1 069 euros
Communautés de Communes de 60.001 à 100.000 habitants	1 701 euros
Communautés de Communes de 100.001 à 500.000 habitants	2 495 euros
Communautés de Communes de 500.001 habitants à plus	3 683 euros

### CONSEILS DEPARTEMENTAUX

Départements de moins de 1.000.000 habitants	1 782 euros
Départements de 1.000.001 à 10.000 000 habitants	2 970 euros
Départements de 10.000.001 à plus habitants	3 564 euros

### CONSEILS REGIONAUX

4 500 euros

\* 0,045 euro par habitant (plancher minimum de 15 euros)